

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

#### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Etaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Fontain** : M. André AVIS **François** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSERRIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

#### Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

#### Procurations de vote :

**Mandants** : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSERRIN, J.S. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

**Mandataires** : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), M.L. DALPHIN, A.S. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005191

Rapport n°0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 17 février 2020 a pris les décisions suivantes :**

### Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

#### Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Madame Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20.

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### **Finances**

##### Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Février 2020)

*M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 1 824 476,00 €
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

#### **Ressources humaines**

##### Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement : délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

#### Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département des mobilités)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent éclairage public au sein du Département des mobilités à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

#### Délibération rectificative Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de :
  - Chef de projet informatique - responsable d'applications au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
  - Technicien applicatif au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des contrats cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires à l'issue des procédures de recrutement,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

#### **Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

##### Subvention au Festival de caves

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

##### Subvention au Collectif Ludique Bisontin (Le CLUB) dans le cadre de Ludi'Health

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « Le CLUB » ;
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

#### **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

##### Mardis des Rives 2020 - Présentation du Projet - Convention d'accueil entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention-type,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les huit conventions à intervenir dans ce cadre avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2020.

##### La Rodia - Festival Détonation - Subvention exceptionnelle

*Mmes E. MAILLOT (2) et F. PRESSE et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Rodia de 15 000€ pour le recrutement d'un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénat.

##### Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de ces 9 subventions pour un montant total de 20 750 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2020 ;
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 inférieures ou égales à 23 000 €

A la majorité, 1 contre, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, de 9 subventions d'un montant total de 46 893 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2020 :
  - 2 269 € à l'Académie de musique Tchaikovsky,
  - 2 868 € à Auxon Music,
  - 2 587 € à Accord Parfait à Devecey,
  - 3 036 € au Club de loisirs de Grandfontaine,
  - 2 947 € à l'ASEP,
  - 3 383 € à l'ASC de Miserey Salines
  - 3 382 € à l'Atelier musical de Saint-Vit
  - 11 729 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
  - 14 692 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- a autorisé Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture, du Tourisme et du Sport, ou son représentant, à signer les conventions triennales avec d'une part, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, et d'autre part l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

### **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Nouveau programme de renouvellement urbain – Etude de programmation du pôle commercial Ile de France - Convention Territoire 25

*MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN et B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le lancement d'une étude de programmation sur le pôle commercial Ile de France,
- s'est prononcé favorablement sur la convention d'assistance et de service à conclure avec la SPL Territoire 25 pour un montant de 57 000 €,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance et de service et toutes les pièces relatives à son exécution et à l'application de la présente décision.

### **Commission n°04 : Développement durable**

Renouvellement de la convention avec le Club FACE

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € au Club FACE pour l'année 2020,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

### **Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Contrat de Ville - Appel à Projets 2020 - 1ère Programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- a fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de Grand Besançon Métropole afin de « Procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau » ;
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 164 subventions, pour un montant de 695 087 € :

*Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

- Au titre du Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance :
  - o 750 € à l'association PKA
  - o 600 € à l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF)
  - o 500 € à l'association Radio Campus
  - o 2 000 € à l'association AAD
  - o 3 500 € à l'association AIDES
  - o 23 771 € à Grand Besançon Habitat

*Mme M. ZEHAF et MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN,, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse :
  - o 18 100 € à l'association PARI
  - o 6 200 € à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
  - o 1 500 € au CRIJ
  - o 1 000 € à l'ASEP
  - o 940 € à l'Université de Franche-Comté
  - o 500 € aux Francas du Doubs
  - o 2 000 € à l'association Fabrikaweb
  - o 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils
  - o 7 700 € à l'association Croqu'Livres
  - o 600 € à la MJC de Palente
  - o 635 €, 800 € et 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance
  - o 2 500 € à l'association Des Racines et des Feuilles
  - o 2 420 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
  - o 2 000 € à la Caisse des écoles
  
- Au titre du Volet Sport :
  - o 500 € et 500 € à l'ASPTT
  - o 1 500 € au Club Sauvegarde
  - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
  - o 1 500 € à l'association Besançon Foot
  - o 500 € à l'association BUCE
  - o 500 € à Sporting Futsal Besançon
  - o 1 500 € à Sporting Club Planoise
  - o 1 000 € à l'UFOLEP 25
  - o 1 000 € à l'association IKS
  - o 750 € à l'association Palente Besançon Handball
  - o 1 750 € à l'association Profession Sport 25
  - o 1 000 € à l'Olympique de Besançon
  - o 1 000 € et 500 € à l'association CPB Lutte
  - o 1 500 € à l'association Sportive les Orchamps Besançon
  - o 500 € à l'association Besançon Académie Futsal
  - o 1 000 € au DOJO Franc-Comtois
  - o 500 € à l'association PSB Judo
  - o 1 000 € et 500 € au Handball Sport Mahorais 25

*Mmes E. MAILLOT (2), K. ROCHDI et M. ZEHAF et MM. N. BODIN, P. CURIE, JL. FOUSSERET, M. LOYAT, et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

- Au titre du Volet Culture et Expression artistique :
  - o 2 500 € à l'association Teraluna
  - o 4 500 € au CAEM
  - o 2 500 € à la Compagnie Gravitation
  - o 1 000 € au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
  - o 5 000 € et 2 000 € à l'association Passe-Muraille
  - o 5 000 € à l'association Juste Ici
  - o 1 000 € à l'association Les 2 Scènes
  - o 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils
  - o 1 000 € à l'Orchestre Victor Hugo

*M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

- Au titre du Volet Santé et accès aux soins :
  - o 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène Santé

*Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

- Au titre du Volet Accès aux droits sociaux :
  - o 1 000 € à l'association AC Agir Ensemble contre le Chômage
  - o 2 000 € au CIDFF
  - o 1 000 € à la MJC de Palente
  - o 750 € à la MJC des Clairs-Soleils
  - o 3 000 € à la Mission Locale

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER et F. TAILLARD (2),  
conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Accès à l'emploi, Insertion, accès à la formation et Développement Economique :
  - o 1 225 € à l'association AVILI – Sinéo Besançon
  - o 12 000 € à l'Association Jean Eudes
  - o 24 150 € à l'association Gare BTT
  - o 9 810 € au Centre Omnisport Pierre Croppet
  - o 11 550 € à BTS Blanchisserie
  - o 10 000 € à l'association Julienne JAVEL
  - o 19 500 € au CDEI
  - o 28 485 € à Intermed
  - o 1 470 € à Limpio
  - o 8 000 € à l'association API 25
  - o 5 000 € à l'ABAPE
  - o 5 400 €, 5 000 €, 16 000 €, 1 000 € et 7 500 € au Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux
  - o 63 000 € à la Régie des Quartiers de Besançon
  - o 9 000 € à la Caisse Solidaire
  - o Réussite Emploi 27 000 €, 12 000 € et 1 750 € à Réussite Emploi
  - o 18 000 € à l'Ecole de Production de Besançon
  - o 3 000 € à Profession Sports et Loisirs
  - o 3 000 € et 3 000 € au CRIJ
  - o 10 000 € à l'ADNA
  - o 29 116 € et 5 000 € à la Mission Locale
  - o 10 000 € à Panorama Etudes Formations Conseils
  - o 2 500 €, 12 500 €, 4 000 € et 7 000 € à La roue de Secours
  - o 10 000 €, 53 500 €, 5 000 €, 3 000 € et 2 000 € pour l'association BGE
  - o 2 500 € pour l'ADIE
  
- Au titre du Volet Logement Habitat et Cadre de vie :
  - o 15 000 € à l'association Julienne JAVEL

Mme M. ZEHAF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femme-homme :
  - o 2 000 € à la Boutique du Conte
  - o 500 € à la SESSAD
  - o 1 840 € et 2 160 € au CRIJ
  - o 500 €, 500 € et 1 500 € à l'association Solidarité Femmes
  - o 1 000 € à l'association Besançon Basket Club
  - o 800 € à l'Amitié judéo-musulmane de France
  - o 800 € à la LICRA
  - o 1 000 € à l'association Le Refuge
  - o 500 € à l'association PSB Judo
  - o 9 000 € à Léo Lagrange – Centre-Est
  - o 765 € à l'association Le Relais Méditerranéen

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

- Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
  - o 7 500 € à l'association Arc en Ciel
  - o 1 000 € au RERS
  - o 2 000 € et 1 200 € à l'Association Palente
  - o 1 500 € à l'association ALEDD
  - o 2 000 €, 1 000 €, 2 000 € et 1 000 € à la MJC de Palente
  - o 1 500 € à l'association Radio Campus
  - o 4 000 € et 1 500 € à la Maison de Quartier de Planoise
  - o 1 000 € à l'association Vivons Ensemble
  - o 1 000 € à l'AAB
  - o 2 000 € à l'APIM
  - o 1 500 € à l'association Semons en Famille
  - o 3 000 € à l'association Tambour Battant
  - o 3 000 € et 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

- Au titre du Volet Valeurs de la République
  - o 500 € à CIDFF
  - o 500 € à la Ligue de l'Enseignement
  - o 10 000 € à la Ville de Besançon – Action Culturelle
  - o 2 500 € au Café Charlie
  - o 2 500 € à l'association Des Racines et des Feuilles
  
- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluations
  - o 2 500 € à la MJC de Palente
  - o 2 500 € au Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux
  - o 2 000 € à la MJC des Clairs-Soleils
  
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à :
  - o signer les conventions annexées au rapport ;
  - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

